

## Intervention du MSC sur le Suivi

Ramona Dominicioiu, LVC, Roumanie au nom du GT du MSC sur le Suivi

**11 octobre 2017**

Nous avons parcouru beaucoup de chemin, ces dernières années, pour parvenir à développer le mécanisme de suivi novateur pour le CSA ; cependant, ce mécanisme est nouveau et il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Ensemble, nous continuons d'apprendre comment améliorer et poursuivre notre travail de suivi, forger une reddition de comptes plus forte et soutenir la mise en œuvre des résultats politiques du CSA. Dans un même temps, c'est une garantie pour les États que les décisions et le travail réalisé ici soit validé en profondeur dans la réalité. **Le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi représente une composante fondamentale de la structure du CSA et constitue l'espace nécessaire pour réfléchir sur les mécanismes et les construire, un point qui se situe au centre du processus de réforme du CSA.**

Les Termes de référence relatifs au suivi développés au CSA se sont avérés constituer une méthodologie efficace pour organiser des exercices de suivi. Nous en avons constaté les effets positifs l'an dernier lorsque la France et l'Allemagne les ont utilisés lors des manifestations nationales consacrées au suivi des Directives sur les régimes fonciers. Les Termes de référence créent un format dans le cadre duquel les personnes **les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition** jouent un **rôle central** dans le processus. Les Termes de référence soulignent comment créer des espaces et des plateformes **qui protègent la participation de la société civile dans le processus de suivi, et, de manière importante, comment apporter le soutien nécessaire pour garantir l'accès équitable à l'espace des politiques des communautés marginalisées, qui, autrement, ne disposent pas de la même capacité à prendre part.**

Depuis l'approbation des Directives sur le droit à l'alimentation, en 2004, de nombreux outils ont été élaborés aux niveaux régional et international, notamment ici, au CSA ; ils contribuent à notre compréhension globale de la manière selon laquelle nous pouvons mieux soutenir la concrétisation du droit à l'alimentation à l'échelle nationale. Ces interprétations actualisées nous aideront à réaliser un suivi véritable du droit à l'alimentation.

Nous saluons l'opportunité qui est donnée au MSC de réaliser un suivi de l'utilisation et de la mise en œuvre des Directives sur le droit à l'alimentation, avec le soutien du CSA, lors de l'année à venir.

Les organisations et les mouvements sociaux du MSC se sont engagés résolument auprès du CSA et des gouvernements pour mener des exercices de suivi aux niveaux mondial, régional et national.

À cet égard, nous **exhortons les États à s'engager à organiser des manifestations nationales consacrées au suivi**, comptant avec la pleine participation des comités de facilitation, qui incluent les organisations de la société civile, autonomes et indépendantes, comme souligné dans les Termes de référence de ces événements de suivi. Les États membres sont invités à s'engager à organiser des événements et à partager ces informations au sein du CSA notamment avec le Secrétariat du CSA et l'Équipe spéciale technique, qui peut aussi fournir des informations et un soutien, si nécessaire. Nous demandons à ce que le CSA envisage d'étendre la date limite de soumission de contributions à la Manifestation thématique mondiale à mai 2018, afin de garantir le temps nécessaire à l'organisation des événements, des consultations et à une contribution au processus. Si nous voulons un résultat exhaustif, nous devons prendre le temps nécessaire.

Au niveau régional, nous devrions tirer profit des différentes instances qui adressent déjà les questions liées au droit à l'alimentation pour organiser des manifestations régionales consacrées au suivi. Les conférences régionales de la FAO qui auront lieu lors du premier semestre 2018 constituent particulièrement des opportunités importantes pour mieux évaluer les engagements et les progrès régionaux dans le domaine de la concrétisation du droit à l'alimentation. Nous suggérons donc que le CSA formule des recommandations en ce sens à la FAO.

Nous exhortons aussi les agences ayant leur siège à Rome, notamment la FAO, ainsi que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à fournir le soutien technique nécessaire aux États membres pour mener un suivi du droit à l'alimentation. Par ailleurs, les **agences des Nations Unies elles-mêmes et les institutions financières internationales devraient initier leur exercice de suivi** afin d'évaluer l'utilisation, la mise en œuvre et la cohérence du droit à l'alimentation avec leurs programmes et leurs travaux.

Nous reconnaissons aussi la nécessité de réaliser un suivi de l'utilisation et de la mise en œuvre des « **recommandations politiques spécifiques** » négociées au CSA au niveau national. Ces importants résultats politiques reflètent des questions clés affectant la sécurité alimentaire et la nutrition, et émanent de processus de négociation inclusifs et complets ; dans le même temps, ils créent des attentes positives de la part de tous les acteurs impliqués.

Nous vivons un moment où, à travers le monde, la **société civile est confrontée à un rétrécissement de l'espace** qui lui est disponible pour prendre part à des processus politiques à tous les niveaux, ainsi que pour exiger la reddition de comptes au titre des engagements pris par les gouvernements en termes de politiques. Néanmoins, nous demeurons aux côtés des gouvernements et disposés à poursuivre le travail sur le suivi.